# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sages-femmes

Question écrite n° 47919

### Texte de la question

M. Jean-Claude Bois demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de lui expliquer les raisons pour lesquelles le statut de pénibilité accordé aux sages-femmes du secteur public, dans la réforme des retraites, n'a pas été étendu aux sages-femmes exerçant dans le secteur privé. Cette disposition permet, en effet, aux sages-femmes hospitalières de prétendre à la retraite dès l'âge de cinquante-six ans. Cette discrimination marque une rupture dans la politique poursuivie par le Gouvernement pour éradiquer les inégalités existantes entre le secteur public et le secteur privé. Aussi il lui demande si, dans un souci d'égalité et de reconnaissance du travail accompli par les sages-femmes exerçant dans le secteur privé, qui s'effectue d'ailleurs dans les mêmes conditions dans les deux secteurs, le Gouvernement envisage d'agréer la demande de ces professionnelles.

### Texte de la réponse

La réforme des retraites a constitué un important effort d'harmonisation entre le régime général et le régime des fonctionnaires, notamment sur l'aspect essentiel du passage à 160 trimestres pour obtenir une retraite à taux plein. Il n'a pas eu pour objet de fusionner les deux régimes, qui ont conservé leur autonomie juridique et leurs spécificités. Ainsi, dans la fonction publique, le classement en services actifs de certaines catégories de personnel obéit à des règles particulières et s'effectue selon des critères objectifs préalablement définis. Concernant la pénibilité de l'exercice de certains métiers, la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites a prévu en son article 12 que, dans un délai de trois ans, les partenaires sociaux engagent des négociations sur la définition et la prise en compte de la pénibilité au niveau interprofessionnel. Les partenaires sociaux viennent d'ouvrir des discussions sur la pénibilité et la gestion des âges afin de parvenir à la conclusion d'un accord interprofessionnel dans le courant de cette année. Le Gouvernement compte se montrer attentif aux initiatives susceptibles de se faire jour en la matière et apportera, si nécessaire, l'appui technique que les négociateurs pourraient juger utile.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Claude Bois
**Circonscription :** Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 47919
**Rubrique :** Professions de santé
**Ministère interrogé :** santé
**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2004, page 7722
**Réponse publiée le :** 12 juillet 2005, page 6941